

Compte rendu du Conseil municipal du 17 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le lundi Dix-sept décembre à dix-huit heures les membres du Conseil municipal de la commune de MAZEROLLES se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 10 décembre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 14

Nombre de votants : 14

Etaient Présents :

Mesdames Michelle RAVELEAU, Dominique TOISON, Cécile SEBASTIEN

Messieurs Jackie PÉRAULT, Patrick GIRAUD, Michel SANSIQUET, Jean-Michel PUISSESSEAU, Dominique NADEAU, Christian GUERIN, Roland COMBEAUD, Jean Bernard GRENAILLE, Alain FORT, Christiane BRUGIER, Michel RIBARDIERE

Secrétaire : Dominique NADEAU

Le compte rendu du 29 Octobre est adopté à l'unanimité

COTISATION ECOMUSEE 2018

L'écomusée a rappelé au Maire que la commune n'a pas payé sa cotisation pour l'année 2018.

Le conseil municipal estime qu'il est trop tard pour attribuer cette subvention et étudiera la demande 2019.

CONVENTION ARCHIVES 2019

Le Maire propose au conseil de poursuivre le contrat de maintenance avec le centre de gestion pour la maintenance annuelle des archives pour un montant de 220 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord et autorise le Maire à signer ladite convention.

CONVENTION MECENAT AVEC SOREGIES AVENANT N°2

Monsieur le Maire rappelle au conseil la délibération approuvant la convention de mécénat avec Sorégies en date du 28 novembre 2016.

Il propose de poursuivre ce mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine dans la pose et dépose de guirlandes de Noël.

Le conseil municipal, autorise le Maire à signer l'avenant pour l'année 2018.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de ne pas appliquer son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

-32, rue de la croix saint Claud , C 41 ,63,72,102,104,107,124,ZI 75 (Alain Fort quitte la séance)

- 13 rue du Pontereau B 1824. C 1891.

CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Maire présente au conseil un décompte émanant du Trésor public concernant des impayés irrécouvrables depuis 2009 pour un montant global 2344.48 €

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour la prise en charge de ce montant à l'article 6541 du budget 2018.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET

DECISION MODIFICATIVE N°3 Ajustement des crédits

Afin de clôturer les comptes 2018, il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires pour les raisons suivantes :

1. Ajustement du chapitre 012 personnel, notamment en raison du versement du complément indemnitaire annuel
2. Crédits au 673 pour la prise en charge des non valeurs
3. Complément de crédit pour installation des jeux (parc de loisirs)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide les écritures suivantes :

Articles	Libellé	Dépenses	Recettes
	Section de Fonctionnement		
6413	Personnel non titulaire	+ 5000.00	
673	Titres annulés	+ 2500.00	
65888	Autres charges gestion courante	-7500.00	
	Section d'investissement		
2128/113	Autres agencements	+ 1500.00	
2111/104	Reserve incendie	-1500.00	

DECISION MODIFICATIVE N°4

Une taxe locale d'équipement a été comptabilisée à tort en 2014 pour un montant de recette de 64.64 €, titre N°2

Ces fonds ne concernaient en rien la commune de Mazerolles, et il est donc nécessaire d'annuler cette recette comme suit :

Investissement dépenses

Art 10223	+ 64.64 €
Art 165	- 64.64 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification comptable et consent à lever toutes prescriptions relatives à ces écritures.

QUESTIONS DIVERSES

✓ Le Maire évoque l'obligation de transfert des compétences eaux et assainissement à la CCVG au 1^{er} janvier 2020 avec obligation de se prononcer avant le 28 février 2019.

Il est possible de reporter ce transfert au 1/01/2026.

Ce sujet sera revu par le conseil à la prochaine réunion.

✓ Le conseil n'a pas souhaité donner suite aux motions proposées par l'ordre des avocats de Poitiers concernant la future réforme et la fondation 30 millions d'ami concernant la présence d'animaux sauvages dans les cirques.

✓ Le Maire rappelle que les vœux de la municipalité auront lieu le DIMANCHE 6 JANVIER à 11 heures.

✓ Un débat s'est engagé au sujet des élections municipales de 2020,

Peu de conseillers souhaitant se représenter, il a été évoqué le risque de ne pas avoir de liste, ce qui entraînerait le rattachement d'office à une commune voisine.

TOUR DE TABLE

Michel Sansiquet demande si un cahier de doléances a été mis en place en mairie suite au mouvement des gilets jaunes

Le Maire répond négativement, car il n'a pas été sollicité.

Cécile Sébastien attire l'attention sur la difficulté à emprunter le trottoir engazonné entre la salle des fêtes et le stop côté droit en descendant.

Christian Guérin informe le conseil qu'il a demandé un devis à Mathieu Boutineau pour refaire la couverture de la salle des fêtes, ainsi qu'à l'entreprise Bouchet pour la rénovation des façades.

Une demande de DETR sera transmise aux services de l'Etat.

En tant que délégué d'Eaux de Vienne, il a résumé les principales décisions prises concernant les tarifs eaux et assainissement.

Roland Combeaud, en tant que délégué au Simer, informe le conseil des évolutions futures en matière de traitement des déchets.

Alain Fort liste les travaux possibles vus par la commission voirie réunie le 23 novembre, des devis seront demandés pour être étudiés au budget.